

Nom :

Classe :

Savoir lire un arrêté municipal

31-33 rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers cedex

services techniques

direction de la voirie,
des réseaux et du nettoyage



AUBERVILLIERS



mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

0 008/04

BG/FB

OBJET DE L'ARRÊTÉ

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE de la CIRCULATION et du STATIONNEMENT :

- **boulevard Félix FAURE**, partie comprise entre la rue du LANDY et l'avenue Victor HUGO,
- **rue Danielle CASANOVA**, partie comprise entre l'avenue Jean JAURES et la rue Élisée RECLUS,

- **du LUNDI 9 FÉVRIER 2004 de 8 heures 30 à 16 heures 30**
- **au VENDREDI 27 FÉVRIER 2004 de 8 heures 30 à 16 heures 30.**

Le Maire d'AUBERVILLIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT que des travaux d'élagage sur les arbres d'alignement doivent être exécutés par l'entreprise "MABILLON S. A.", pour le compte du "CONSEIL GÉNÉRAL de SEINE SAINT-DENIS – Direction des Espaces Verts", et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement du chantier,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}. - Du **LUNDI 9 FÉVRIER 2004** au **VENDREDI 27 FÉVRIER 2004** de **8 heures 30 à 16 heures 30**, le stationnement de tous les véhicules sera temporairement interdit :

- **boulevard Félix FAURE**, partie comprise entre la rue du LANDY et l'avenue Victor HUGO,
- **rue Danielle CASANOVA**, partie comprise entre l'avenue Jean JAURES et la rue Élisée RECLUS.

ARTICLE 2. - Du **LUNDI 9 FÉVRIER 2004** au **VENDREDI 27 FÉVRIER 2004** de **8 heures 30 à 16 heures 30**, la circulation de tous les véhicules pourra être réduite à une file, selon les besoins du chantier, l'alternat étant régulé manuellement ou par des feux tricolores :

- **boulevard Félix FAURE**, partie comprise entre la rue du LANDY et l'avenue Victor HUGO,
- **rue Danielle CASANOVA**, partie comprise entre l'avenue Jean JAURES et la rue Élisée RECLUS.

Pour Copie Conforme :

Fait en Mairie, le vingt et un Janvier deux mil quatre.



Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

J.- F. MONINO,

Chargé de la Circulation, du Stationnement
et des Transports

Le Maire d'AUBERVILLIERS,

Signé :

P. BEAUDET.

Exercice

Lisez attentivement l'arrêté ci-dessus avant de répondre aux questions suivantes :

1 - Qui prend un arrêté municipal ? Soulignez dans le texte les mots qui le montrent :

.....

.....

2 - Un arrêté municipal comprend en général deux parties séparées par le mot " arrête " .

Dans qu'elle partie explique-t'on la raison de l'arrêté ? Qu'elle est pour celui-ci la raison évoquée ?

.....

.....

3 - La seconde partie de l'arrêté est composée de plusieurs articles. A quoi serve-t-ils ?

.....

4 - Cherchez d'autres domaines, en dehors de la circulation, qui peuvent amener le maire à prendre un arrêté municipal :

.....

.....